

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2017-051

Le conseil d'administration s'est réuni le 27 juin 2017 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 16 juin 2017.

VU le Code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université ;

Point de l'ordre du jour : 11ème Partie – P2.3 : Tarif de la certification C2i niveau 2 métiers de l'ingénieur pour le centre de formation et d'innovation en système d'information (CEFISI).

Exposé de la décision :

Dans le cadre de la certification C2i des élèves du CEFISI, le service AGIR organise à leur intention le passage du C2i niveau 2 métier de l'ingénieur.

En concertation avec le CEFISI, il est proposé de fixer un tarif forfaitaire de 150 € TTC par personne se présentant à la certification.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 29 Abstentions : 0 Votes exprimés : Contre : 0 Pour : 29</p>

Fait à Paris, le 20 juillet 2017

Le Président



Frédéric DARDEL

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le :
Transmis au Recteur le :

20 JUL. 2017

20 JUL. 2017